d'une nature irritante, et qui a fait que de vives protestations d'indignation se sont fait entendre en parlement et en dehors du parlement. Il s'agissait de l'emploi du travail des prisonniers et de l'amener en concurrence avec le travail de l'honnête ouvrier. Des hommes, comme récompense de leur crime, étaient vêtus, nourris et confortablement installés dans le pénitencier, tandis que les ouvriers qui n'étaient ni filous, ni voleurs, ni meurtriers étaient obligés de contribuer, par la taxe, au maintien de ces individus dans le pénitencier. Les ouvriers prétendirent que c'était offrir une récompense au crime, et que cet état de chose ne devait plus être toléré. (Vifs applaudissements.) Dès avant 1873, lorsque nous nous retirâmes, le gouvernement de cette époque (le gouvernement conservateur) avait mis cette question à l'étude, et il avait promis au parlement, et il avait promis au pays qu'il abolirait le système de contrats auquel le travail des prisonniers était soumis, au fur et à mesure que le permettraient les contrats qui existaient alors, et qu'il n'emploierait le travail des prisonniers qu'à des travaux qui ne faisaient pas concurrence aux honnêtes ouvriers du pays ; et nous mettions ce principe en pratique de la manière la plus large que le permettaient la bonne foi et les obligations légales que le gouvernement avait contractées plusieurs années auparavant en donnant des contrats à longs termes pour la fabrication de certains articles. Mais lorsque nous avons abandonné le pouvoir nous avons constaté que le gouvernement de M. MacKenzie ne s'entendait pas avec nous sur cette question. Il adopta de sang froid la doctrine d'économie politique au point de vue utilitaire—que les effets doivent être produits à bon marché, que les prisonniers doivent être employés, et que leur travail doit être utilisé, qu'il privat ou non de travail l'honnête ouvrier—quelque fut le résultat vis-à-vis de l'artisan honnête. (Rires ironiques.) En 1875, alors que je dirigeais l'opposition, je soumis cette question au parlement : Je demandai si le gouvernement avait adopté une politique quelconque au sujet de l'exploitation du

TRAVAIL DES PRISONNIERS

par contrat ; vu que, en général, les auteurs contemporains désapprouvaient ce système.

M. MacKenzie, (*Debats*, page 641) dit, " son gouvernement n'avait pas adopté de politique déterminée." (Rires.) Tel a été leur défaut pendant les cinq années qu'ils ont été au pouvoir. Ils n'ont jamais eu d'autre politique que celle de toucher leurs appointements tous les trois mois. (Rires.) " Le gouvernement," dit-il, mettra ce sujet à l'étude après la session. Il a une idée à ce sujet qui n'est pas encore clairement définie, ce serait d'employer les prisonniers aux travaux publics du pays. Il est possible qu'ils seraient capables de fabriquer la plus grande partie du matériel roulant des longues voies ferrées qui vont être construites. C'est une des raisons pour laquelle il désire placer les prisons des Provinces Maritimes à des endroits avantageux, près du chemin de fer Intercolonial ; mais le gouvernement n'a encore rien décidé à cet égard.

Je suis d'avis, cependant, dans le cas où ces hommes sont employés à des travaux privés ou publics, que chaque prisonnier qu'on emploie prend la place d'un

HONNÊTE JOURNALIER.

(Vifs applaudissements.) Le chemin de fer Canadien du Pacifique vient de se terminer. L'Intercolonial a été construit avec des fonds sortis de la